



Festival de la Terre Et de l'Elevage

Le 21 et 22 octobre 2017

Madame, Monsieur

L'évènement incontournable de l'excellence agricole à Beauvais organise sa 4^{ème} édition les 21 & 22 octobre 2017. Le Festival de la Terre et de l'Élevage est entièrement organisé par un groupe d'élèves de l'école d'ingénieur agricole UniLasalle, motivés et passionnés par la promotion de l'agriculture française.

Cet évènement a pour principale ambition d'être la vitrine de ce qui se fait de mieux aujourd'hui dans le vaste domaine agricole, notamment l'élevage. Le fait de s'être imposé lors de ses 3 premières éditions auprès des professionnels et du grand public, le Festival de la Terre et de l'Élevage est devenu un évènement majeur de la région.

Cette manifestation se déroule au sein même de l'école durant deux jours : le samedi 21 et dimanche 22 octobre 2017.

Au programme de cette 4^{ème} édition, il y aura un concours d'animaux de boucherie de haute qualité et un concours ovin tout deux suivi de leur vente aux enchères, ainsi qu'un concours de génisses de race laitière (Prim'Holstein). Le Festival de la Terre et de l'Élevage dédie également une partie du site aux productions végétales valorisables dans l'élevage. De nombreuses animations et conférences sur des thématiques actuelles permettront de dynamiser ces deux jours de promotion de l'élevage et de l'agriculture française.

Vous êtes donc invités à participer à cet évènement qui valorise l'excellence de l'élevage et de l'agriculture française

Il y aura par ailleurs tout au long du week-end la présence de stands où les acteurs du milieu agricole et para-agricole vous présenteront leurs produits.

Veuillez trouver à la suite de ce document les informations nécessaires pour obtenir un stand au cœur de l'évènement et/ou sponsoriser cet évènement grandissant.

Vous remerciant par avance de votre soutien,

Alexandre Renard, Responsable Sponsor
Pour le Festival de la Terre et de l'Elevage 2017



Festival de la Terre
Et de l'Elevage
Le 21 et 22 octobre 2017

Dossier inscription à compléter

Nom de l'entreprise :

Adresse complète :

Contact pour l'entreprise :

Mobile :

Adresse Email du contact :

Sponsoring :

Exposant :

Partenaire privilège : Or Argent Bronze

Fourniture de goodies : (type de goodies :)

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté le règlement ci-joint :

Montant et numéro de chèque joint : /

Le paiement s'effectue à l'ordre du Festival de la Terre et de l'Elevage, suite à l'inscription pour l'évènement. Seules les inscriptions accompagnées de paiement seront prises en compte.

Fait à

Le

Signature de l'entreprise:

Signature du comité du Festival :



Festival de la Terre

Et de l'Elevage

Le 21 et 22 octobre 2017

PROPOSITION DE PARTENARIAT

Festival de la Terre et de l'Elevage

Samedi 21 et Dimanche 22 Octobre 2017

La 4ème édition du Festival de la Terre et de l'Elevage vous présente les différents moyens de soutenir l'évènement. Vous trouverez ci-joint la façon qui vous conviendra le mieux pour nous permettre d'organiser cette manifestation agricole.

PARTENAIRES CLASSIQUES

Prestation à la carte (tarif net TTC)

Type de partenariat	Prix	Quantité	Total €
1 banderole dans le restaurant	50 €		
1 banderole au cœur du site	50 €		
1 logo sur le vêtement des organisateurs	75 €		
1 banderole sur le ring de l'un des trois concours au choix	100 €		
1 emplacement d'exposition extérieur (25m ²)	100 €		
1 parcelle de démonstration (8 m x 100 m)	250 €		
1 page sur le site internet (article et logo)	200 €		
1 stand extérieur avec tables et électricité (3 m x 3 m)	300 €		

Plus de prestations sur demande

PARTENAIRES PRIVILÈGES

Partenaire Or – 1500 € (tarif net TTC)

1 stand extérieur extra-grand (5 m x 8 m) : emplacement privilégié (chapiteau, table, électricité)

1 parrainage de section (concours d'excellence bovin/ovin)

1 partenariat « animation » (annonce au microphone du podium)

5 invitations au repas du dimanche midi

1 page entière dans le livret d'accueil

1 logo sur les affiches (tirées en 200 exemplaires) et sur les **flyers** (2500 exemplaires)

1 page sur le site internet (article et logo)

2 banderoles (1 au restaurant et 1 à l'entrée du site)

Goodies du partenaire distribués dans le « welcome pack »

Alexandre Renard – Responsable sponsors

06.45.87.02.56 – festival-terre-elevage@asso.unilasalle.fr



Festival de la Terre

Et de l'Elevage

Le 21 et 22 octobre 2017

Partenaire Argent – 1000 € (tarif net TTC)

1 grand stand extérieur (3 m x 6 m) (chapiteau, table, électricité)

1 partenariat « animation » (annonce au microphone du podium)

3 invitations au repas du dimanche midi

1 demi-page dans le livret d'accueil

1 logo sur les affiches (tirées en 200 exemplaires) et sur les **flyers** (2500 exemplaires)

1 page sur le site internet (article et logo)

1 banderole (à l'entrée du site)

Partenaire Bronze – 500 € (tarif net TTC)

1 stand extérieur (3 m x 3 m) (chapiteau, table, électricité)

1 logo de taille supérieur dans le livret d'accueil

1 page sur le site internet (article et logo)

1 banderole (à l'entrée du site)

Total à régler pour le sponsoring : _____ €

Vous voulez aider l'équipe du festival dans ce projet, faites un don. Toute forme de donation est acceptée.

Montant du don :

Type de don :

Total montant à régler : _____ €

Tous les partenaires auront leur logo dans le livret d'accueil (tiré en 1200 exemplaires) distribué à l'entrée du site et sur les affiches du festival (la taille de votre logo sera fonction du montant du partenariat).

Remarques concernant les stands :

- les stands extérieurs comprennent un chapiteau, une table, 2 chaises, l'accès à l'électricité (220V) et des supports d'affichages
- les emplacements d'exposition comprennent l'accès à l'électricité
- si vous souhaitez proposer une conférence veiller à vous adresser directement à nous

Alexandre Renard – Responsable sponsors

06.45.87.02.56 – festival-terre-elevage@asso.unilasalle.fr



Festival de la Terre Et de l'Elevage

Le 21 et 22 octobre 2017

RÈGLEMENT ET ENGAGEMENT DES PARTENAIRES ET EXPOSANTS

AU FESTIVAL DE LA TERRE ET DE L'ELEVAGE

Objet

Article 1 – Les samedi 21 et dimanche 22 novembre 2017 aura lieu le Festival de la Terre et de l'Elevage sur le campus de l'école UniLaSalle. Celui-ci aura pour but la présentation des animaux, le concours d'animaux de boucherie, l'exposition de matériel agricole, l'exposition de productions de couverts végétaux, la démonstration d'engins agricoles sur mini-parcelles, la présentation d'Organisations Professionnelles Agricoles, le marché des produits du terroir et toute autre exposition.

Organisation

Article 2 – L'événement « Festival de la Terre et de l'Elevage » est organisé par les étudiants de UniLaSalle, campus de Beauvais, en coordination avec la direction de l'école.

Inscription

Article 3 – Les demandes d'inscription sont à communiquer à l'un de nos responsables partenariats par l'un des moyens suivants :
Par téléphone (voir au bas de page)
Par e-mail à l'adresse suivante :
festival-terre-elevage@asso.unilasalle.fr
Par voie postale :

Festival de la terre et de l'élevage
19 Rue Pierre Waguet
60000 Beauvais

Article 4 – Les demandes ne seront définitives qu'après acceptation par le Comité d'Organisation du Festival et signature d'un engagement de partenariat par les deux parties.

Article 5 – Tous les droits de location de stands, d'espaces libres, de parcelles et autres droits quelconques dus par les exposants, sont payables à la demande d'inscription, pièce tenant lieu d'acceptation de l'exposant par le Comité d'Organisation du Festival. Tout stand non soldé lors de la demande d'inscription ne sera pas assuré et le Comité d'Organisation pourra en disposer. Les sommes versées lui seront acquises. Dans le cas où l'événement « Festival de la Terre et de l'Elevage » n'aurait pas lieu, la responsabilité du Comité d'Organisation serait exclusivement limitée au remboursement pur et simple des sommes versées par les exposants. Le prix des emplacements, fixé par le Comité d'Organisation, est inscrit sur la fiche de propositions de partenariats et sur la demande d'inscription.

Ce prix, strictement calculé d'après les tarifs en cours, couvre les frais d'organisation, d'installation et de communication. Ces prix sont entendus T.T.C.

Article 6 – Sous location Il est interdit de céder, de prêter ou de sous-louer tout ou une partie de sa concession. Chaque exposant ne peut exposer que les objets, affiches ou enseignes de sa firme ou maison.

Article 7 – Attribution des stands - Le Comité d'Organisation détermine au mieux, en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits exprimés par les exposants, les emplacements des stands ou espaces libres

Occupation de l'emplacement



Festival de la Terre Et de l'Elevage

Le 21 et 22 octobre 2017

Article 8 – Installation et désinstallation

Les emplacements seront mis à disposition des exposants le vendredi 20 novembre 2017 à partir de 18h. Tous les stands devront être prêts pour le samedi 5 novembre 2016 à 8h30.

Les emplacements devront être libérés dans le même état pour le lundi 23 novembre 2017 à 12h au plus tard.

Article 9 – Matériel mis à disposition - Chaque stand mis à disposition par le Comité d'Organisation comprend une ou plusieurs tonnelles de taille conforme à celle souscrite dans le partenariat choisi, une table, 2 chaises et un support d'affichage.

Article 10 – Tenue des stands

Les exposants sont tenus d'occuper leur stand et de les ouvrir au public pendant toute la durée de l'événement. Les horaires d'ouverture sont les suivantes : De 9h à 18h les samedi 21 et dimanche 22 novembre 2017.

Les stands devront être tenus dans un parfait état de propreté et devront rester attractifs pour le public sur toute la durée de l'événement.

Article 11 – Transfert et acheminement
Aucune marchandise ne pourra entrer ni sortir du site et ce, toute la durée de la manifestation. Aucun véhicule, sauf exception par accord préalable du Comité d'Organisation, ne pourra circuler dans l'enceinte du site, pendant toute la durée de l'événement.

Article 12 – Décoration

La décoration des stands est à l'entière responsabilité de l'exposant. Seule la décoration générale du site est à la charge des organisateurs.

Article 13 – L'exposant s'engage à se soumettre à toutes les prescriptions qu'éditerait le Comité d'Organisation du Festival ou l'autorité chargée de la sécurité.

Publicité

Article 14 – La réclame à haute voix, de même que toute forme de publicité doit être soumise à l'autorisation du Comité d'Organisation du Festival de la Terre et de l'Elevage. Toutefois, les exposants peuvent faire de la publicité au moyen de cartes, d'autocollants, circulaires, prospectus, distribution d'échantillons gratuits et seulement à l'intérieur de leur stand respectif.

Article 15 – Il est formellement interdit pour les exposants d'arrêter les visiteurs dans les allées, de démarcher des clients à l'extérieur de leur stand.

Communication

Article 16 – Banderoles

L'exposant doit en faire la demande dans la fiche de demande d'inscription. Elles sont fournies par l'exposant et affichées selon les termes du partenariat souscrit.

Assurances

Article 17 – Responsabilité civile Tout exposant devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle attestant de la garantie concernant l'activité pratiquée et ce durant la période de la manifestation.

Article 18 – Assurance des biens

Tout exposant devra souscrire une garantie incendie, explosions, risques annexes, vols, recours de tiers, correspondant à la valeur de ses biens exposés.

Article 19 – Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité à l'égard de ces risques. En cas de sinistre de quelque nature que ce soit, l'exposant et son assureur déclarent renoncer à tous recours contre la municipalité, les autres exposants, UniLaSalle, campus de Beauvais, le Comité d'Organisation et tous ses membres, et contre leur assureur.



Festival de la Terre Et de l'Elevage

Le 21 et 22 octobre 2017

UniLaSalle
Terre & Sciences

Article 20 – Le Comité d'Organisation est assuré pour tout dommage pouvant être causé aux personnes ou au matériel, par les bovins présentés.

Gardiennage

Article 21 – Le Comité d'Organisation fera assurer une garde de nuit à compter du vendredi 20 octobre 2017, la dernière nuit gardée étant celle du dimanche 22 octobre 2017.

Badges exposants

Article 22 – Il est délivré gratuitement à chaque exposant, trois badges, donnant l'accès au site pendant toute la durée de la manifestation. Ces badges seront remis aux exposants lors de leur arrivée au Festival de la Terre et de l'Elevage.

Repas

Article 25 – Petit-déjeuner

Le petit-déjeuner est offert aux exposants, avant l'ouverture du site au grand public.

Article 23 – Déjeuner

Le déjeuner n'est pas offert aux partenaires et exposants, sauf mention contraire dans le partenariat souscrit. Les partenaires peuvent réserver leur place pour le repas à l'avance dans le formulaire de réservation de partenariat. Leur place leur sera remise en même temps que les badges, lors de leur arrivée.

Article 24 – Les repas du soir et le logement ne sont pas prévus dans le cadre du Festival et sont à la charge des partenaires.

Electricité

Article 25 – Les exposants ayant besoin d'électricité pour le fonctionnement de leurs appareils en démonstration peuvent obtenir un branchement (220V), à inscrire dans leurs frais d'inscription

Obligations

Article 25 – Les logos des partenaires devront être envoyés au Comité d'Organisation avant le 1^{er} août 2017, en format jpg, de poids inférieur à 150 ko, en haute définition.

Article 26 – Les goodies et les banderoles des partenaires doivent être fournis au Comité d'Organisation avant le 1^{er} octobre 2017.

Article 27 – Le fait de participer à l'événement « Festival de la Terre et de l'Elevage » et d'avoir signé un engagement de partenariat implique l'engagement d'accepter sans réserve le présent règlement.

Article 28 – Clause de révision

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de revoir le présent règlement jusqu'au 19 octobre inclus, sans obligation de justification auprès des parties prenantes. Le nouveau règlement sera transmis aux exposants et partenaires et l'acceptation de celui-ci conditionnera la poursuite du partenariat

Comité d'Organisation du Festival de la Terre et de l'Elevage

UniLaSalle, campus de beauvais

19 Rue Pierre Waguet
60000 BEAUVAIS

festival-terre-elevage@asso.unilasalle.fr

Ce règlement est à conserver par l'exposant

Alexandre Renard – Responsable sponsors

06.45.87.02.56 – festival-terre-elevage@asso.unilasalle.fr